

M. Millière. — Ces termes paraissent formels ; c'est été une provocation en duel, si on veut. Mais je ne parle que de notre impression. Nous n'avions vu dans cette lettre qu'un amas d'injures grossières, et voilà tout.

M. Émile Leroux, défenseur. — Je demandais à M. le président l'autorisation de lire la lettre tout entière.

Monsieur, — Après avoir outragé l'un après l'autre chacun des miens, et n'avoir épargné ni les femmes ni les enfants, vous m'insultez par la violence d'un de vos manœuvres.

C'est tout naturel, et mon tour devait arriver.

Seulement j'ai peut-être un avantage sur la plupart de ceux qui portent mon nom : c'est d'être un simple particulier, tout en étant Bonaparte.

Je vais donc vous demander si votre encrier se trouve garanti par votre poitrine, et je vous avoue que je n'ai qu'une médiocre confiance dans l'issue de ma démarche.

J'apprends, en effet, par les journaux, que vos électeurs vous ont donné le mandat impératif de refuser toute réparation d'honneur et de conserver votre précieuse existence.

Néanmoins, j'ose tenter l'aventure, dans l'espoir qu'un faible reste de sentiment français vous fera vous départir, en ma faveur, des mesures de prudence et de précaution dans lesquelles vous vous êtes réfugié.

Si donc par hasard vous consentiez à tirer les verrous qui rendent votre personne deux fois inviolable, vous ne me trouveriez ni dans un palais ni dans un château ; j'habite tout bonnement 59, rue d'Auteuil, et je vous promets que si vous vous présentez on ne dira pas que je suis sorti.

En attendant votre réponse, j'ai l'honneur de vous saluer.

PIERRE NAPOLÉON BONAPARTE.

M. Henri Rochefort, 9, rue d'Aboukir.

M. le président. — Je ne puis laisser passer sans protestation ce que vous venez de dire sur la violation du domicile de l'accusé, que vous venez commettre. Dans un pays civilisé, de pareilles violences ne sont pas permises. On doit s'en fier à la justice, que l'on a tort de mettre en suspicion dans un certain milieu. La justice fait toujours son devoir. Elle l'a fait dans cette occasion. A-t-elle refusé de faire arrêter l'inculpé ? Des mesures ont été prises aussitôt que le meurtre a été commis pour fermer les frontières à l'inculpé.

Témoin, vous étiez armé lorsque vous vous rendiez à Auteuil ?

M. Millière. — C'est vrai, c'était une habitude. Il n'est défendu à personne de porter sur soi des armes défensives.

L'accusé. — Des armes défensives, ce sont des casques et des cuirasses et non des pistolets.

Le témoin est un ami de Fonvielle et de Victor Noir. Ils procédaient tous de même manière.

M. Millière. — Je ne viens pas ici dans l'intention d'insulter M. Bonaparte, je ne lui reconnais pas ce droit, et je prie la Cour de me mettre à couvert de ses injures, comme elle le mettrait à couvert des miennes.

M. Floquet, avocat de la partie civile. — Je demande à la Cour de vouloir bien laisser dans la salle d'audience M. Millière, dont le témoignage peut nous être nécessaire au cours des débats.

M. Grandperret, procureur général. — Le témoin Millière est placé sous une inculpation des plus graves. Il est au secret, nous nous opposons formellement à sa présence dans cette salle. Comme nous sommes disposés à sauvegarder tous les intérêts, le témoin devra être mis à la disposition de la partie civile toutes les fois qu'elle le désirera.

M. Floquet. — Nous ne pouvons y consentir. Le ministère public n'apas le droit de révoquer un témoin hors de la salle ; qu'il fasse comme il voudra ; mais il doit rester ici. Si M. le procureur général s'y refuse, je demande à la Cour qu'elle se prononce par un arrêt.

La Cour se retire pour en délibérer. (Interruption d'audience pendant laquelle on se livre aux entretiens les plus animés.) La Cour, après vingt minutes de la délibération, rend un verdict par lequel elle dit que le témoin Millière restera dans la salle d'audience, placé entre deux gendarmes.

L'audition des témoins est reprise.

M. Henri-Louis Chabrilat, journaliste. — Le dimanche 9 janvier, la veille de l'événement, je rencontrai Victor Noir à minuit. Il semblait tout heureux de la mission qui lui avait été donnée par Paschal-Grousset. Il me disait, pardon de l'expression, « N'est-ce pas que c'est chic pour moi d'aller chez un Bonaparte ? ne mets pas, ajouta-t-il cette nouvelle dans le Figaro, parce qu'elle rendrait le duel inévitable. »

M. Émile Leroux, défenseur. — Dans l'instruction vous avez dit que Victor Noir vous a parlé du duel dans lequel il devait servir de témoin.

M. Chabrilat. — Oui, mon impression fut que ce duel n'était qu'un projet.

M. Floquet. — C'est évident, le témoin a parfaitement compris que Victor Noir ne se rendait à Auteuil qu'avec des intentions toutes conciliatrices. Victor Noir n'a pu parler que de la visite qu'il devait faire au prince.

Elisabeth Grillet, 22 ans, femme de chambre chez la princesse Bonaparte. — C'est le témoin qui a reçu MM. Victor Noir et de Fonvielle. M. Noir avait son chapeau sur la tête, dit le témoin, et il le garda même après qu'il eut été introduit dans le salon.

M. le président. — Le prince s'est-il plaint d'avoir été frappé ?

M. R. Oui, il disait qu'il avait été frappé au visage par Victor Noir.

D. Il a dit son nom ?

R. Non, Monsieur, il disait que c'était le plus grand.

M. Floquet. — Victor Noir était-il sans chapeau en entrant dans le salon ?

R. Le plus grand ne s'est pas décoiffé ; l'autre avait son chapeau à la main. J'ai vu, ensuite, M. Victor Noir qui était tombé ; il avait son chapeau sur la tête.

M. Laurier. — Mon intention n'est pas de soulever des incidents, mais, M. Paschal Grousset ayant dit que Victor Noir tomba

avec le chapeau à la main droite, nous prévenons la Cour que nous demanderons, en temps et lieu, le retour à l'audience de M. Paschal Grousset.

M. Goffinet, chef de service chez le prince — n'a rien vu des faits principaux. Il a entendu les cris des personnes qui voulaient entrer chez le prince ; elles disaient : « Il faut que nous l'ayons. »

M. François Pignet, rentier à Auteuil. — J'apprends le 10 janvier qu'une personne venait d'être tuée chez le prince. Voyant un groupe devant la porte du pharmacien, je me mêlai aux personnes pour savoir de quoi il s'agissait. Je vis un homme qui ne paraissait plus respirer ; je lui pris la main gauche, elle était gantée, et le bouton du gant était mis.

D. N'avez-vous pas parlé des boutons de chemise au poignet ?

(Les boutons de poignet de la chemise ensanglantée de Victor Noir sont montrés au témoin. Mais ce n'est pas de ceux-là qu'il a voulu parler ; il répète que ce sont ceux des gants.)

Le témoin continuant. — M. de Fonvielle qui était là, fort ému, me dit que le prince avait frappé Victor Noir et avait tiré sur lui.

D. Vous dit-il s'ils étaient armés ?

R. Non, Monsieur, il me dit qu'ils n'avaient pas d'armes.

D. Vous dit-il formellement qu'ils n'étaient pas armés ?

R. Il me le dit et il ajouta que l'événement était arrivé à la suite d'expressions injurieuses.

M. le président. — M. de Fonvielle voulez-vous approcher ? Vous avez entendu ce que le témoin a dit ?

M. de Fonvielle. — Pas le moins du monde, je suis placé si loin que rien ne vient jusqu'à moi.

M. le président. — Le témoin a déclaré que vous aviez dit que vous n'étiez pas armés quand vous vous êtes présentés chez l'accusé.

M. de Fonvielle. — Je n'ai pas dit cela.

Le témoin. — Ah ! c'est qu'alors nous ne sommes pas d'accord là-dessus. (Hilarité.) Mais il me semble que vous me l'avez dit.

Un juré au témoin. — M. de Fonvielle vous a-t-il dit que le meurtre avait été commis à la suite d'une rixe ?

R. Non, il ne me parla que d'une altercation.

Dépêches télégraphiques

Service particulier du Journal de Roubaix.

Tours, mercredi.

L'audience est ouverte à 11 h. 15.

L'accusé est toujours accompagné du capitaine de gendarmerie Ramolino.

M. Natal, rentier, a entendu dire après l'événement chez le pharmacien Mortroux que le prince avait été souffleté.

M. Mortroux, appelé, répond que le témoin est étranger et n'a pas compris ce qu'il entendait. M. Mortroux nie que le propos rapporté ait été tenu.

M. Natal maintient sa déposition.

M. Wachten, journaliste, déclare que dans une conversation avec M. de Fonvielle celui-ci a dit que la calomnie était une arme qu'on avait le droit d'employer contre des adversaires politiques.

Cinq sergents de ville déposent que M. de Fonvielle a raconté l'événement au poste d'Auteuil, en faisant un geste signifiant que le prince avait été menacé ou souffleté.

M. de Fonvielle, rappelé, soutient toujours ce qu'il a dit, attendu que c'est la vérité.

L'audience continue.

Conseil municipal de Roubaix

Séance extraordinaire du 22 mars 1870.

Absents : MM. Ferret-Duthoit, Denis Salembier et Motte-Bossut, en voyage.

Présidence de M. Constantin Descat, maire.

M. Pierre Parent est nommé secrétaire pour la séance.

Le Conseil :

Ajourné à la prochaine séance la décision à prendre relativement au rapport de la commission de la voirie, concernant l'offre des rues des Fleurs et de la Providence ;

Emet le vœu qu'un pont fixe soit établi sur toute la largeur et dans l'axe de la route de Tourcoing avec rampe, maxima de 0,017 m/m par mètre sur la route comme sur les quais, et un autre pont au chemin du Mont-à-Leux ;

Vote pour deux ans un crédit de 300 francs pour indemnité de logement à M. le greffier du Tribunal de Commerce ;

Adopte les conclusions du rapport, présenté par M. Eeckman, au nom de la commission des finances, relatif à l'installation d'un Mont-de-piété ;

Renvoie à la commission des finances l'examen d'une réclamation de M. le directeur des contributions directes ;

Vote un crédit de 176 fr. 97 c. pour dépenses au bureau de métrage ;

Charge la commission des finances d'examiner un mémoire de M. Desclée pour déplacement de lanternes sur la Grande-Place, ainsi que la question d'éclairage du bureau de la poste ;

Renvoie à la commission de la voirie l'examen du procès relatif à la fermeture de la ruelle Cocheteux ;

Adopte l'état des taxes irrécouvrables de l'impôt sur les chiens ;

Charge la commission des travaux publics de l'examen d'un projet d'appro-

priation des salles dans les anciennes buanderies de l'hôpital ;

Adopte la réception définitive des travaux d'aqueduc exécutés par M. André Derville dans l'avenue de l'impératrice.

Chronique locale & départementale

La question des ponts du nouveau canal a donné lieu dans la séance d'hier du Conseil municipal à une discussion très animée. Le rapport de la commission demandait : 1° un pont fixe pour la route de Roubaix à Tourcoing ; 2° et subsidiairement deux ponts tournants pour la même route, dans le cas où le gouvernement se refuserait à établir un pont fixe. Ce rapport a été rejeté par 13 boules blanches contre 10 noires. Dans un second scrutin, la première partie seulement a été votée par 18 boules blanches contre 5 noires.

La police de Roubaix vient d'arrêter pour escroquerie le nommé Maximilien G..., ancien employé d'agent d'assurances.

On annonce à Lille pour le mois prochain un grand concert vocal et instrumental, qui ne manquera pas d'attirer les connaisseurs. On y entendra en effet M^{lle} Seveste, de l'Opéra-comique ; M. Desjardin, violoniste, 1^{er} prix du Conservatoire de musique de Paris ; M. Boulenger, professeur au Conservatoire de Lille ; M. Gaubert, saxophoniste, et le chansonnier M. Desrousseaux.

Plusieurs accidents sont été signalés à Lille dans la journée d'hier :

Vers 4 heures, le nommé Ernest Bressant, ouvrier maçon, âgé de 32 ans, travaillant à la construction du nouvel orphelinat, près la rue Beauharnais, est tombé du troisième étage sur le gîte du premier. Il a été transporté à son domicile, ayant une cuisse fracturée.

Un scieur de pierres, Charles Lorense, âgé de 42 ans, occupé aux travaux de l'église St-Michel, a été surpris par un énorme bloc de pierre qui s'est détaché de la façade et qui l'atteignit au côté. Il a reçu quelques contusions que l'on croit sans gravité. Il a été conduit à l'hôpital.

Enfin le plus grave accident est celui qui a causé la mort d'un ouvrier peintre, le sieur François Despinoy, âgé de cinquante ans, demeurant à Waitignies.

En circulant sur la voie publique en état d'ivresse, il trébucha et alla rouler sous les roues d'un chariot chargé de 1,800 kilos de farine. Il a été relevé sans vie. (Mémorial)

Le tribunal correctionnel a condamné hier la nommée Hortense Oudart, femme Tournay, âgée de 36 ans, laquelle étant employée en qualité de garde-malade à Lannoy, avoué un grand nombre d'objets mobiliers ainsi que des victuailles, au préjudice de ceux qui l'employaient. Malgré le témoignage de sept personnes qui sont venues déposer contre elle, la prévenue nie avec énergie. Elle est néanmoins condamnée à 15 mois de prison.

Pour la chronique locale : ALFRED REBOUX

FAITS DIVERS

— Avant hier matin, un crime horrible a été commis dans le train express de Marseille à Paris près de Montélimart.

A l'arrivée à cette gare, on s'aperçut que la portière d'un wagon de première classe était ouverte du côté de l'entrevoie. Le tapis et le marchepied étaient tachés de sang. Entre les deux stations de Loriol et de Sauteol, on trouva un cadavre mutilé.

On suppose que le meurtrier a sauté par la portière ouverte, au moment où le train ralentissait sa marche, avant d'entrer dans la gare de Montélimart.

On n'a pas toutefois pu découvrir sa trace.

Le parquet de Valence, prévenu par le télégraphe, s'est rendu à Montélimart par le train rapide afin de procéder aux investigations.

— On mande de Marseille, 21 mars :

« L'auteur de l'assassinat d'un voyageur en chemin de fer a été arrêté à Loriol. C'est un repris de justice. Il s'est blessé en s'élançant du wagon avant Montélimart. La victime était un négociant d'Aubenas, qui venait de faire une forte vente de soieries. L'assassin monta avec lui dans un coupé-lit. La lutte paraît avoir été terrible. Le lit était inondé de sang et toutes les vitres en étaient tachées. Le crime a été découvert seulement à la gare de Marseille, en ouvrant le coupé vide. »

— Voici une nouvelle à sensation dont il n'a pas été parlé jusqu'ici. Pendant le rapide voyage qu'elle vient d'effectuer de St-Petersbourg à Liège, la marquise de Caux, la célèbre Adéline Patti, a failli être ravie pour jamais à l'art et à l'admiration du monde musical.

En quittant les lignes des chemins de fer russes, dont le matériel, on le sait, est des plus confortables, M. de Caux avait fait venir une voiture prussienne à trois compartiments, communiquant entre eux, avec salon, lits de repos, etc. La diva, son mari et les gens qui l'accompagnaient, avaient pris place dans cette énorme voiture, dans le salon de laquelle un excellent poêle maintenait, en dépit de la rigueur de la saison, une douce température.

L'heure du sommeil arriva, et chacun s'arrangea de son mieux pour passer la nuit.

Tout à coup, Adéline Patti est réveillée par une odeur acre et pénétrante qui la serrait à la gorge. Elle se précipite dans le salon d'où sortait une épaisse fumée. Le poêle, trop chargé de combustible, était rouge et avait communiqué le feu au plancher de la voiture. Déjà un canapé, qui se trouvait tout à côté, commençait à s'embraser, et c'était l'odeur du velour brûlé qui avait réveillé la diva.

En un clin d'œil, à ses cris, tous les habitants de la voiture sont sur pied. Mais comment arrêter un train express, en pleine vitesse au milieu de la nuit ? En Allemagne, du reste, la sonnette d'alarme, usitée sur les lignes française et belges, n'existe pas. M. de Caux et ses gens se mettent à l'œuvre pour combattre le feu. Mais comment, par quels moyens.

Ce fut un moment d'anxiété terrible.

Tout à coup le sifflet de la locomotive se fait entendre. La marche du train se ralentit. On entre dans la gare de Bomberg. Le train s'arrête. On est sauvé. Une demi-heure plus tard s'en était fait de l'admirable artiste.

C'est d'elle-même que nous tenons ces détails, et elle tremblait en nous les racontant. — (Meuse.)

— Le Times publie deux lettres relatives au docteur Livingstone ; la première de M. Raderick-I. Murchison, est ainsi conçue :

« Monsieur, une lettre du 7 février, que je viens de recevoir, m'apprend que le choléra a éclaté le long de la côte orientale de l'Afrique, en s'étendant jusqu'à une certaine distance dans l'intérieur, et que cette circonstance empêche en ce moment l'envoi, au docteur Livingstone, des approvisionnements que le comte de Clarendon avait donné l'ordre de lui faire parvenir.

« Le nombre des morts a été considérable à Zanzibar, sur les côtes Sud et Nord, et jusqu'à Ugo et Uniamézi dans l'intérieur. Espérons que l'épidémie n'est pas allée jusqu'à Ujiji, sur le lac Tanganyika, où le grand voyageur s'est rendu il y a quelque temps. Dans ce cas, bien que ses voyages se trouvent interrompus, on peut espérer qu'avec la protection de la Providence il échappera à cette nouvelle et inattendue épreuve, comme il a échappé jusqu'ici à tous les autres dangers qu'il a successivement rencontrés. »

La seconde lettre est de M. Horace Waller ; il annonce qu'il a reçu du docteur Kirk, de Zanzibar, une lettre dont il transcrit le passage suivant :

« Le choléra a enlevé ici dans la ville en un mois et demi, plus de 40,000 personnes, et 30,000, dans toute l'île. Le fléau sévit aussi sur la côte, au nord et au sud. A Quiloa, il meurt 200 esclaves par jour. Le choléra a fait tellement baisser le prix des esclaves qu'on les offre inutilement en vente au prix d'un dollar par tête. Les caravanes sont arrêtées en route par la mortalité ; l'ivoire est abandonné en chemin et on réunit en ce moment quelques hommes pour aller chercher dans l'intérieur une grande partie d'ivoire qui n'a pu être amenée jusqu'ici, les conducteurs étant morts à Ugo. L'expédition, composée de plusieurs hommes que j'avais chargés de porter des objets précieux à Livingstone, a été saisie par le choléra, et se trouve arrêtée en chemin. Un grand nombre de ceux à qui j'avais avancé des sommes considérables sont morts. Il y aura de grandes pertes cette saison, et Livingstone aura sa part. »

M. Horace Waller fait remarquer que, par suite de la suspension des communications avec l'intérieur, il est devenu plus difficile que jamais d'obtenir des nouvelles du docteur Livingstone. »

Dernières nouvelles.

Dépêche télégraphique

Service particulier du Journal de Roubaix.

Le Creuzot, 23 mars.

Hier, à la suite de menaces et de violences d'un certain nombre de meneurs, le travail a cessé. Un groupe de mineurs se rendit dans les ateliers de construction et voulut par la force arrêter les travaux. Trois tentatives eurent lieu successivement, elles furent repoussées par la population ouvrière. On croit que le mouvement qui vient de se produire échouera devant le bon sens de la population rassurée et protégée par la présence des troupes.

Madrid, 23 mars.

La loi relative à la négociation des bons du Trésor a été votée par 120 voix contre 74. Les ministres se sont abstenus.

On assure de nouveau que les poursuites contre le duc de Montpensier sont abandonnées.

Londres, 23 mars.

Le bill pour le maintien de la paix publique en Irlande a été adopté à la seconde lecture par 425 voix contre 13.

COMMERCE.

Dépêche communiquée par le Cercle de l'Industrie.)

Havre, mercredi.

Ventes 1200 balles ; Louisiane, mai, 127,50 ; Omra mars-avril, 103 ; disponible soutenu.

Liverpool, ventes 10,000 balles ; arrivages de la semaine 103,000 balles ; New-York, 22 7/8.

Recettes 28,000 balles ; expéditions Angleterre 37,000.

Havre, mercredi 2 h. 45.

(Dépêche de MM. Kail et Co, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 1000 balles, marché calme, sans changement, Omra mars-avril, 103,50 ; mars 133 ; avril 128,50 ; autres 127,50.

Liverpool, ventes 10 à 12,000 balles ; marché calme.

Bourse de Paris du Mercredi 23 mars 1870

Rente 3 p. 0/0 74.05

id. 4 1/2 p. 0/0 103.45

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Jeudi 24 Mars 1870.

ROUBAIX

historique et industriel,

revue locale en trois actes et neuf tableaux, par M. J. Châtillon-Serpoux. Musique arrangée par M. Tavernier.

Les Erreurs de Jean, comédie en un acte.

On commencera à 7 h. 3/4.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 22 Mars 1870

OBLIGATIONS DES VILLES

Armentières. 500 ..

Lille 1860. J. A. 1865. 103 ..

Lille 1863. J. J. Janv. 1864. 98 25

Lille 1868. Libérées. 506 30

Roub.-Tourcoing, R. à 50. 42

VALEURS LOCALES

Caisse comm. de Lille, Verley, Decroix. 565 ..

Comptoir Devilder et Co. 532 50

Crédit industriel du Nord. 541 25

Caisse Pérot et Comp. 573 ..

Compagnie le Nord incendie 200 fr. p. 1300 ..

Gaz de Westzennes à 1300 ..

1125 ..

Caisse comm. de Roubaix. 532 50

Lille à Béthune, actions. 400 ..

Lille à Béthune, oblig. 400 ..

Aniche (le douzième) 250 ..

Azincourt. 250 ..

Auchy-au-Bois. 4840 ..

Bruay. 425 ..

Bully-Grenay anc. 425 ..

Carvin. 900 ..

Courrières. 10075 ..

Campagnac. 635 ..

Douvrin, anc. 1300 ..

Douvrin nouv. 1864. 1300 ..

Escarpelle. 1400 ..

Epinau. 1400 ..

Ferfay. 1400 ..

Fiennes et Harding. 9100 ..

Lens. 1550 ..

Liévin. 904 ..

Meurchin. 5440 ..

Vicoigne-Neux. 2400 ..

Vendin. 2400 ..

Thiv. et Fresnes (M.). 2400 ..

COURS DES HUILES A LILLE.

22 Mars 1870.

HUILES. HECTOLITRE. TOURTEAUX

Colza. 103 .. 26 à 30 50 1860 19 50

« pour p. 109 24 50 18 50

« b. g. 32 50 34 .. 18 ..

« rousse. 21 .. 18 ..

Cameline. 21 .. 18 ..

Chaux. 17 .. 19 .. 17 50 18 50

Lin du p. 27 .. 28 .. 29 ..